



Le trait d'union Ayvellois

JUIN 2016

N° 46



RUE DE
PATERNOTTE
ET
RUE DES
MAPAILLES

SOMMAIRE

- P 2 □ Le mot du Maire
- P 3 et 4 □ La vie Municipale
- P 5 et 6 □ Infos communales
- P 7 □ Rappels : civilité et bon sens
- P 8 □ Le compost
- P 9 □ Cinq questions à Mme Ledent
- P 10 □ Histoire du village
- P 11 □ Retour sur images
- P 12 □ Festivités et animations

SUPLÉMENTS

- * *Bulletin d'inscription « manipulation défibrillateur »*
- * *Bulletin d'inscription pour la brocante*



PLAN COMMUNAL ET LOCALISATION DES ENTREPRISES

Le Mot du Maire

Sans QUI sans QUOI,

Une fois n'est pas coutume, mais je profite de cette tribune pour mettre sur le devant de la scène des personnes qui travaillent dans l'ombre, une face cachée administrative ou technique, majoritairement méconnue du grand public.

La gestion d'une commune, ce n'est pas simplement un travail avec des élus et du personnel communal.

La gestion d'une mairie, c'est réaliser une multitude de tâches, avoir des connaissances dans des domaines aussi divers que la comptabilité, l'urbanisme, la gestion humaine, la technique, etc....

Nous avons besoin donc pour bien appréhender ces sujets d'être conseillés et ou de se faire assister.

Ces personnes sont d'un grand professionnalisme. Nous apprenons sans cesse à leur contact.

C'est pourquoi, je voudrais mettre en valeur par ce bulletin, notre conseiller technique de l'UDASA qui a suivi le dossier, que ce soit le relevé technique sur le terrain, la gestion financière et administrative de l'aménagement du ruisseau du Pierge; notre conseillère privilégiée ErDF, toujours à l'écoute et très réactive dans la gestion de nos demandes; les services techniques et administratifs d'Ardenne Métropole (eau et assainissement, urbanisme, etc...) à tous niveaux que ce soit.

Le fonctionnaire a mauvaise réputation, ça lui colle à la peau, sa dévalorisation est constante, mais nous mairie quand nous faisons appel à eux, que ce soit la Préfecture, le Conseil Départemental, la trésorerie, la DDT (Direction Départementale des territoires), la cité administrative ou le C.D.G (Centre De Gestion), nous avons des personnes face à nous, à l'écoute, prêtes à nous apporter leurs compétences et leur soutien.

De nombreux points communs réunissent ces personnes : qualités humaines, sens du relationnel, réactivité, apport de conseil et envie de vous faire avancer et progresser.

Créer un réseau cela prend du temps. Le préserver sur la durée, c'est conserver de bonnes relations humaines avec tous ces services, et je ne fais pas dans ce mot du maire de la "félicitation" à tout va, ce n'est pas dans ma personnalité.

Profitez de la lecture de bulletin pour découvrir l'actualité communale de ces derniers mois.

Philippe LEBRETON



Proverbe chinois

*Il y a des choses que l'on ne peut savoir, faire ou expliquer.
Savoir s'arrêter devant l'incompréhensible est la suprême sagesse.*

QUELQUES EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} TRIMESTRE 2016

* DELIBÉRATION VALIDANT L'OPÉRATION ET ARRÊTANT LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ DES TRAVAUX DE TRAVERSÉE DU VILLAGE RD 764

M. Le maire présente au conseil municipal l'étude préalable de l'avant-projet concernant l'aménagement des accotements rue de Sedan et rue du Bourg (RD764) dans la traversée du village. Après avoir validé le coût estimatif, le conseil municipal valide les 3 tranches :

1^{ère} tranche : rue de Sedan R.D. 764 (de l'entrée du village côté Éclair jusqu'aux feux tricolores École), programmation des travaux : dernier trimestre 2016

2^{ème} tranche : rue de Sedan R.D. 764 (des feux tricolores au 1^{er} giratoire accès Citroën), programmation des travaux : courant année 2017

3^{ème} tranche : rue du Bourg (après le giratoire Citroën jusqu'à la fin du village direction Villers-Semeuse), programmation des travaux : courant année 2018.

Ces travaux seront financés : - par un emprunt sur 20 ans à taux fixe (50%) - une partie sur fonds propres (20%) - subventions DETR (30%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide l'opération précitée et son financement.

* REQUALIFICATION DES SURFACES EX « CUISINE-PLUS » ET EX « CROZATIER » DANS LE BUT DE LES RÉUNIR ET D'Y IMPLANTER UN DÉPÔT-VENTE A L'ENSEIGNE TROCITY

M. LEBRETON expose au conseil municipal le projet qui lui a été présenté par une société d'implanter un dépôt vente à l'enseigne TROCITY dans les bâtiments « ex-Cuisine Plus » et « ex-Crozatier ».

Ce projet sans création de surface construite est par réunification de deux locaux vacants et réactivation de droits commerciaux perdus pour cause d'inexploitation durant plus de trois ans.

Le projet fait partie du pôle commercial de Villers 1 Cora. Le conseil municipal, accepte cette requalification de surface.

LE RECENSEMENT

Le recensement est fini, la population est en baisse. Certaines maisons en location sont actuellement inoccupées. En réalité, il n'y a pas vraiment une baisse de la population. Certaines personnes habitant la commune depuis plusieurs années n'ont pas voulu se faire recenser au village. D'autres n'ont jamais répondu aux agents recenseurs et certains ont déclaré moins de personnes vivant

dans leur foyer.

Il n'y a que les éléments des déclarations papier ou par internet qui sont prises en compte.

Quel est l'intérêt de ne pas vouloir se déclarer dans son village ?

Il ne faut pas oublier que les dotations de l'État sont données à la commune d'après le nombre d'habitants. Sur plusieurs années une baisse de subventions peut se faire ressentir pour des travaux, pour l'aménagement du village



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDASA

L'assemblée Générale de L'UDASA a eu lieu à la mairie des Ayvelles le 3 mai.

Après l'AG du matin, une visite sur le terrain l'après midi a permis de concrétiser visuellement le travail réalisé depuis 2 ans sur le ruisseau du Pierge.



RESPONSABLE DE PUBLICATION

LEBRETON Philippe

AVEC LA PARTICIPATION DE

LEBRETON Éliane pour la distribution

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

BEAUDEUX Isabelle
DELANDHUY Sylvie
MARTIN Martine
MORTIER Michel
TUCCI Sylvia

La vie Municipale

BUDGET 2016

Lors du conseil municipal du mardi 5 avril, le compte administratif et le compte de gestion de 2015 ont été approuvés. Les taux d'imposition ont été fixés et le budget 2016 a été voté. Ces décisions ont été prises à l'unanimité des membres présents.

L'analyse du compte de gestion de 2015 montre que la situation financière est particulièrement saine et propice à l'investissement prévu pour la réfection de la traversée du village. Le taux d'endettement est de 1 an et 10 mois alors que le résultat est satisfaisant quand il est inférieur à 8 ans. La capacité d'autofinancement est très correcte et stable. Elle représente 28 % des recettes hors produits exceptionnels alors que la situation est correcte dès que le taux est supérieur à 15 %.

Le taux d'imposition des impôts locaux a été voté en variation limitée de + 2 % afin de donner un peu de marge financière et de compenser partiellement la baisse régulière des dotations de l'Etat.

Pour exemple, la dotation globale de fonctionnement est de 85 000 euros en 2016 contre 96 756 en 2015 et 104 426 en 2014, soit une diminution moyenne de 10 000 euros par an.



L'examen de la structure des recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif de 2016 montre la répartition suivante en pourcentages :



Produit des impôts locaux (taxes foncières et d'habitation) et autres taxes :	33,50 %
Attribution de compensation :	35 %
Subventions et participations :	22 %
Produits courants (revenus des immeubles...) et exceptionnels :	9,5 %

TRAVERSÉE DU VILLAGE

Nouvelle visite de M. le Secrétaire Général de la Préfecture

M. TAINURIER, Secrétaire Général de la Préfecture, nous a fait l'honneur d'une nouvelle visite en février, à la demande de M. LEBRETON.

Cette rencontre nous a permis de lui montrer l'avancement du **projet de rénovation de la traversée du village**.

Etaient présents, Philippe LEBRETON, Maire, Sylvie DELANDHUY et Isabelle BEAUDEUX, adjointes, Michel MORTIER, conseiller et M. WEIRIG, représentant du cabinet DUMAY.

Les points évoqués :

- présentation de l'avant projet
- enfouissement des réseaux
- amélioration de la sécurité
- circulation des véhicules et ralentissement
- accessibilité et circuit piétonnier
- intégration paysagère

Par ailleurs, Philippe LEBRETON a évoqué avec M. TAINURIER le plan de financement de ces travaux, et notamment les demandes de subventions qui seront déposées dans le cadre de ce projet.

M. le secrétaire général de la Préfecture s'est montré très intéressé par ces travaux concernant la globalité de la traversée du village et a assuré de l'intérêt qui sera accordé au projet et aux demandes de subventions.



Infos Communales

ACHAT DE DEUX DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES



Introduite en septembre 2002 dans les formations de premiers secours en équipe, la défibrillation automatisée externe (DAE) est accessible au grand public depuis août 2007. Désormais, en France, toute personne même non-médecin peut utiliser un défibrillateur automatique, ce qui ouvre la voie à la mise à disposition de ces appareils dans les lieux publics.

La commune a décidé d'installer deux défibrillateurs dans le village. Le premier sera installé derrière la mairie et le second dans le lotissement à l'angle de la rue de Paternotte et de la rue des Mapailles. Une démonstration sera proposée, vous pouvez déjà vous inscrire en retournant le bulletin joint.



ACCUEIL D'UN JEUNE STAGIAIRE



La commune accueille Jessy Henriët, jeune stagiaire de 15 ans venant du centre éducatif professionnel de Bazeilles.

Jessy suit une formation pour préparer un CAP « ouvrier du paysage ».

Jusqu'au mois de juin, et une semaine par mois, Jessy sera encadré par David Meyers et David Dechène.

BOUCHONS EN LIÈGE

La municipalité se joint à l'union touristique "Les Amis de la Nature" et organise une collecte de bouchons en liège dans notre commune.

Le liège est recyclé par une structure employant 110 personnes en situation de handicap. Ces dernières trient et acheminent les bouchons vers des usines qui les transforment notamment en isolant thermique et phonique.

Les points de collecte sont situés à la Mairie et à la Boulangerie ANDRE. "C'est un geste simple, utile et c'est bon pour notre planète".



Faites sauter les bouchons avec modération !!

Infos Communales

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

ouvert à tous les enfants de 3 à 12 ans, avec la collaboration de Familles Rurales

Nous avons le plaisir de vous annoncer la réouverture du CLSH du 06 au 29 juillet 2016 inclus dans les locaux scolaires des Ayvelles.



De nombreuses activités seront proposées à vos enfants de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00. Un repas tiré du sac pourra être pris sur place. De plus, vous avez la possibilité de halte garderie de 8h à 9h et de 17h00 à 18h00 pour 0,5€ de l'heure.

Une aide de la municipalité sera offerte aux enfants résidant aux Ayvelles et uniquement pour ce centre. L'aide est fixée à 4,5€ par jour dans la limite de 20 jours et le montant sera versé directement au CLSH.

Les inscriptions se dérouleront lors de la permanence de la Mairie des Ayvelles auprès de M. DI PIRRO tous les vendredis de 17h30 à 18h30 jusqu'au 1^{er} juillet.

Pour plus de renseignements, vous pouvez le contacter au 06 72 16 25 41.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS



Les enfants se sont réunis plusieurs fois pour permettre de faire avancer leurs projets.

Ils ont collecté des vêtements, des chaussures et du matériel scolaire pour les donner à diverses associations.

Une bibliothèque participative va bientôt voir le jour dans le village grâce aux enfants. Chacun pourra prendre un livre à condition d'en mettre un autre à la place.

OÙ SE TROUVE CE NUMÉRO, CE NOM ?

La poste (du fait du changement régulier de facteurs) ainsi que le porteur du journal de l'Ardennais (qui va avoir un remplaçant) vous demande de mettre :



* votre numéro de propriété sur votre maison

* votre nom sur la boîte aux lettres.



Tout ceci pour faciliter la distribution et gagner du temps.

FÊTE DU VILLAGE

Des tickets d'une valeur de 5 € seront donnés aux enfants **habitant les Ayvelles** âgés de moins de 12 ans pour participer à la fête du village.



Les enfants pourront prendre leurs tickets samedi et dimanche à la buvette.

Le programme de la fête sera distribué prochainement.

Rappels

LE BRUIT

Le bruit est autorisé :



- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le dimanche et jour férié de 10h00 à 12h00

LES FEUX

Il est interdit d'allumer des feux pour procéder à la destruction d'herbes et de déchets



LES CHIENS



Propriétaires d'animaux :

- pensez à éliminer les déjections de vos chers amis à quatre pattes pendant leur promenade quotidienne en votre compagnie.
- il est interdit de laisser divaguer votre chien sur l'ensemble du territoire communal.

ENTREtenir SON PAS-DE-PORTE

La propreté du village est l'affaire de tous : chacun à son niveau peut faire un geste citoyen : ramasser les papiers, enlever quelques herbes et nettoyer son pas-de-porte.



STATIONNEMENT DES CARAVANES



Il est interdit de stationner sa caravane sur le domaine public en dehors de la période estivale.

LE TERRAIN DE JEUX

Les jeux sont réservés uniquement aux enfants, à l'exception du parcours en bois et de la table de ping-pong.

Il est interdit de fumer dans le parc (décret du 29 janvier 2015) sous peine d'amende. L'entrée est strictement interdite aux chiens pour des raisons d'hygiène et de sécurité.



PENSEZ A NOS ENFANTS !

Téléphone : 03.24.37.88.37

Mail : communedesayvelles@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat : Mme Jean-Baptiste est actuellement en arrêt maladie.

Jusqu'à son retour les **horaires de permanence sont :**
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30.

C'est Mme Christ qui assure le remplacement.

Maire ou Adjoint : permanence le vendredi ou sur RDV

Infos Utiles



Vous possédez un jardin et vous avez assez de place pour faire un compost, il est préférable d'en installer un.

Le rôle du compostage :

Le compostage est un processus biologique qui permet la mise en fermentation des déchets végétaux et de cuisine de façon à récupérer des éléments riches en minéraux et en matière organique, pouvant être ensuite utilisés comme engrais pour enrichir les sols.

Le compost peut être mis dans les massifs de fleurs, les potagers, les pots de fleurs et être utilisé pour faire des semis.

La matière organique : c'est la matière fabriquée par les êtres vivants (végétaux, animaux, champignons et autres décomposeurs dont les micro-organismes comme par exemple les bactéries, les champignons microscopiques, les micro algues vertes etc....)



Pour faire du compostage, vous pouvez faire un compost en plein air ou dans un bac à compostage.

Déchets compostables	Déchets non compostables
<p>Déchets verts : Tontes Taille de végétaux Feuilles mortes Mauvaises herbes Petites branches Sciures et cendres (les répartir)</p>	<p>Trop grosses branches Branches de rosiers Coquilles noix, noisettes Thuyas, cyprès, lauriers, pommes de pins Terre, sable, pierres Plastiques, ferrailles Polystyrène Litières, mégots Viande, poissons, os, arêtes</p>
<p>Déchets de cuisine : Épluchures de légumes Fruits Marc de café Bouquets de fleurs fanées Coquilles d'œufs</p>	<p>Pour certains déchets non compostables il est préférable de les emmener dans une déchèterie.</p> <p>Les branches peuvent être broyées pour faire du paillis.</p>

Comment entretenir son compost ?

Le compost a besoin d'être remué fréquemment pour mélanger les différents déchets verts avec les déchets de cuisine. Il lui faut aussi un peu d'eau mais pas trop. L'humidité et l'aération accélèrent le processus de décomposition. En cours de transformation, il est tout à fait normal que le compost soit chaud. Ceci est dû à la fermentation des déchets.

Pour les composteurs, le retournement des déchets n'est justifié que si ceux-ci sont très tassés et trop humides.

Le contenu d'un compost s'il est bien respecté ne sent pas. Le couvercle doit être refermé après chaque manipulation.

Cinq questions à Colette LEDENT

Première femme ayant occupé un poste d'adjoint au Maire de Les Ayvelles

Madame LEDENT est née le 24 octobre 1929 à SEDAN. Elle est arrivée à Les Ayvelles en 1949 et habitait alors rue de Chalandry. Elle occupe actuellement la maison, 1 rue de Sedan, achetée en 1970, un an avant le décès de son mari.

Le Trait d'Union Ayvellois : A quelle période avez-vous siégé au conseil municipal ?

J'ai été élue pour la première fois en 1959. Le maire était M. HUTS. J'étais conseillère municipale et la seule femme ! En 1965, j'ai été élue adjointe au Maire, M. CAPITAINE et renouvelée en 1971. Il n'y avait alors qu'un seul poste d'adjoint. En 1977, j'ai souhaité redevenir conseillère municipale et le Maire était encore M. CAPITAINE.



J'ai donc participé au conseil durant quatre mandats, deux comme conseillère et deux comme adjointe.

L. T. U. A. : Quel était votre rôle au conseil municipal et est-ce que d'autres femmes ont été élues ?

Mes fonctions étaient principalement centrées sur la vie scolaire, l'assistance et l'aide sociale. En 1959, les enfants ne fréquentaient l'école qu'à partir de cinq ans. Par la suite, une classe maternelle a été créée dans les locaux de l'ancienne école, place du monument. Au début, j'étais la seule femme élue au conseil. Mme Marie-Louise GRENIER a été élue en 1977. Quand j'ai quitté le conseil en 1983, deux femmes l'ont rejointe, Mmes Nicole GAUTHERON et Nicole MARCHAL.

L. T. U. A. : Quels sont les dossiers les plus importants traités au cours de cette période ?

Il y a eu la création d'une classe dans les anciens locaux de la mairie, actuellement occupés par l'informatique, des travaux dans l'église, l'agrandissement du cimetière, des travaux de voirie et notamment de l'assainissement, et des trottoirs rue de Chalandry et rue du Bourg.

L. T. U. A. : Avez-vous des souvenirs particuliers et des anecdotes ?

Il y avait deux fêtes dans le village, une aux Petites Ayvelles et une aux Grandes Ayvelles. Les parents trouvaient que cela créait beaucoup de frais mais certains anciens étaient très attachés à fêter les deux saints patrons. Le conseil a décidé qu'il n'y aurait plus qu'une fête le troisième dimanche de juin.

M. Gaston PARUIT tenait un café (actuel Cheval Blanc) et à la fin de chaque séance du conseil, tout le monde s'y retrouvait. J'y allais aussi et mon mari venait nous rejoindre.

L. T. U. A. : Quel regard portez-vous sur la situation actuelle du village ?

J'ai beaucoup apprécié que les travaux d'assainissement soient totalement réalisés et j'aime aussi le fleurissement qui est mis en place. J'attends les travaux de rénovation de la traversée du village car il sera beaucoup plus agréable d'avoir de beaux trottoirs et une route en bon état.

Concernant l'extinction de l'éclairage la nuit, je pense que c'est une bonne réalisation et une économie évidente.

Le travail fourni par Mme LEDENT a été reconnu, honoré et récompensé en 1983 par la remise de la médaille communale et départementale d'argent. Voir photo

Encore actuellement, Mme LEDENT siège au CCAS, en représentation des associations de handicapés.

* * * * *

An nom de la commune, MERCI ET BRAVO pour votre engagement en faveur du village. Il ne devait pas toujours être aisé d'être une femme conseillère ou adjointe au sein d'un conseil auparavant exclusivement masculin, vous êtes une pionnière !



Histoire du village

Reprenons la lecture des compte rendus des conseils municipaux à partir de l'été 1916 et jusqu'à la fin de cette terrible guerre. Les délibérations portent principalement sur les opérations de ravitaillement et sur la contribution de guerre due à l'armée allemande. Au cours des séances du conseil, successives et souvent semblables, nous constaterons l'aggravation du coût du ravitaillement et les difficultés de financement de l'impôt de guerre.

1^{er} août 1916 :

* Le conseil aborde les comptes relatifs aux opérations de ravitaillement de la commune établis par « la commission For Relief in Belgium, le comité national de secours et d'alimentation, le comité d'alimentation du nord de la France et le comité de district de Charleville ».

Les comptes se résument ainsi :

Valeur des marchandises reçues par la commune de Les Ayvelles au 31 décembre 1915 = 10 901.55 F

Valeurs remises en paiement au syndicat de Charleville (2 francs par habitant pour frais généraux) = $\frac{492.00}{10}$ F

Soit un solde débiteur en faveur du syndicat de Charleville de = 10 409.55 F

* L'émission de bons est autorisée pour assurer le paiement de la contribution de guerre « frappée » le 2 juillet 1916.

* L'abandon de 50 % de la récolte de 1916 est accepté pour contribution au « crédit allemand » destiné au ravitaillement des communes du district de Charleville.

10 décembre 1916 :

* Le conseil décide de donner « toutes garanties pour le montant total de sa dette vis-à-vis du syndicat au moment de la cessation du ravitaillement.

* Les comptes de ravitaillement sont arrêtés à la somme de 24 075.70 F à fin juin 1916 en faveur du syndicat de Charleville.

29 avril 1917 :

* Les comptes sont arrêtés à la somme de 41 171.45 F à fin décembre 1916 en faveur du syndicat de Charleville.

* En vue d'assurer le paiement d'une contribution de guerre, par ordre du commandant en chef de l'armée allemande en date du 16 avril 1917, le conseil autorise une nouvelle émission de bons et « donne pleins pouvoirs à MM Bruxelles et Pailliette de prélever, sur l'encaisse des bons du syndicat, la partie de contribution imposée à la commune de Les Ayvelles... soit 43 320 francs, et de la verser en ses lieu et place aux autorités allemandes ».

20 août 1917 :

Le conseil, considérant que les sommes abandonnées sur les récoltes de 1915 et 1916 ont servi au fonctionnement du « Verfügungsfonds für die Verpflegung der Zivilbevaelkerung » (fonds dit du crédit allemand destiné au ravitaillement des communes en farine allemande, charbon, pommes de terre etc...)

Considérant qu'il y a une nécessité absolue à continuer le fonctionnement de ce ravitaillement, décide d'abandonner la totalité de la valeur de la récolte de 1917.

8 septembre 1917 :

Le conseil autorise M le Maire à emprunter à un taux qui ne dépasse pas 4 pour 100, la somme de mille francs pour payer le deuxième terme de la partie payable en argent français ou allemand de la contribution de guerre imposée à la commune par ordonnance du commandant en chef de l'armée allemande en date du 16 mars 1917. **Cette somme sera remboursée au prêteur dès la reprise des services financiers de la commune et dès que le changement de la situation actuelle le permettra.**

18 novembre 1917 :

Nouvelle demande d'émission de bons pour assurer le paiement de la contribution de guerre, payable pour le 1er mars 1918. La quote part de la commune est de 54 695 marks, payable en bons de Ville au change de 100 f pour 75 marks.

28 novembre 1917 :

Nouveau compte des opérations de ravitaillement arrêté à la somme de 54 629 francs à la date du 30 juin 1917.

28 avril 1918 :

Dernière présentation et approbation des opérations de ravitaillement dont le solde est arrêté à la somme de 73 395 francs en date du 31 décembre 1917.

Les suites de la guerre sont évoquées ponctuellement en conseil et notamment le 28 septembre 1919 pour le remplacement de la cloche de l'église, enlevée par les allemands et le 14 novembre 1919 pour accorder une gratification de mille francs par an à M. CLAUDE, secrétaire de mairie pour la durée de la guerre, (août 1914-31 décembre 1918).

L'effort de guerre et le coût du ravitaillement rendent la situation difficile et obligent à abandonner la valeur de la récolte en 1917

Retour sur Images

SOUVENIR DES DÉPORTÉS DU 24 AVRIL ET CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Afin de commémorer les victimes de la déportation, une cérémonie s'est déroulée au monument aux Morts des Ayvelles. Après un discours de M Le Maire et un dépôt d'une gerbe de fleurs au monument, l'assemblée s'est rendue au fort des Ayvelles où l'hommage s'est poursuivi en présence des élus de Villers-Semeuse. Le verre de l'amitié offert par la Mairie de Villers-Semeuse a clôturé cette journée qui doit rester dans la mémoire collective.

FÊTE DE PRINTEMPS À L'ÉCOLE LE 25 MARS

L'école a fêté le printemps en organisant un après-midi récréatif. Malgré le temps, les enfants se sont regroupés sous le préau pour chanter. La vente des travaux manuels des élèves a remporté un vif succès (composition florale, décorations de printemps etc.) de même que la tombola et les gâteaux réalisés par les parents. Après-midi très sympathique où il ne manquait que le soleil.



EXERCICES ATTAQUE ANTI TERRORISME À L'ÉCOLE LE 2 MAI

La sécurité des élèves et des personnels est une priorité pour chacune et chacun d'entre nous. Suite aux attentats du 13 novembre 2015 tous les établissements scolaires doivent se préparer aux bons réflexes pour se protéger contre le terrorisme. Le 2 mai le regroupement pédagogique Les Ayvelles / Chalandry Éclair a mis en pratique les bons comportements à adopter.

L'ÉCOLE : SORTIE DE FIN D'ANNÉE LE 13 MAI



Sortie pédestre : les élèves du regroupement pédagogique au Fort des Ayvelles.



Festivités et Animations

* KERMESSE DE L'ÉCOLE	à l'école	10 juin
* FÊTE PATRONALE	derrière la Mairie	18 et 19 juin
* FÊTE NATIONALE	monument aux Morts	14 juillet
* BROCANTE	derrière la Mairie	17 juillet
* BOURSE AUX POISSONS	Mairie	24 septembre
* COURSE PÉDESTRE	Sedan-Charleville	2 octobre

PÉDICURE

La pédicure se déplacera dans notre village les mardis 25 octobre et 22 novembre à domicile. Téléphoner au **03.24.59.02.20** afin de fixer un rendez-vous.

GYMNASTIQUE

La section de gymnastique de l'Association F.A.C.I.L.E a mis en place un cours de maintien en forme le mardi matin de 9h30 à 10h30.

Il est dispensé par une éducatrice spécialisée. Cette séance est axée sur une gymnastique douce, d'entretien, d'équilibre et un renforcement musculaire.

Il est ouvert à tous, hommes et femmes.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Mme Alice PRIQUE : 06.63.66.85.00

Mme Sylvia TUCCI : 06.20.42.94.37



SEMAINE DÉCOUVERTE OU PERFECTIONNEMENT DE LA PLANCHE À VOILE

L'USLAV organise une semaine découverte ou perfectionnement de la planche à voile du 11 au 16 juillet de 14h00 à 17h00.

Venez découvrir ce sport de glisse sur l'eau grâce à la force du vent.

Conditions d'inscription : être âgé de plus de 12 ans et posséder un brevet de natation.

Coût : 45€ la semaine incluant l'assurance FFV.



Pour plus d'infos sur l'activité, visitez le blog : <http://uslav.unblog.fr>

Contact de l'association par mail : uslav08@outlook.fr

VERDUN 1916

Les commémorations liées à la Grande Guerre permettent de révéler de grands lieux de mémoire. Le Conseil départemental de la Meuse, la Fondation du patrimoine et l'Office national des forêts lancent une souscription nationale « Verdun 1916 : forêts d'exception, un centenaire, un héritage », destinée à préserver et à valoriser la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'Histoire.

A l'instar de l'élan de générosité de l'après guerre, la fondation souhaite perpétuer la mémoire de ce lieu, symbole universel de la guerre 14-18. Telle est l'ambition qu'elle souhaite partager avec vous à travers cette opération, porteuse de paix et d'espoir pour les générations futures.

Le bulletin de souscription est téléchargeable sur www.fondationpatrimoine.org/don-verdun.

